

Pourquoi devenir et rester membre actif de l'ASS?

De nombreux arguments parlent en faveur du fait d'être membre actif de l'ASS: d'une part, l'ASS offre à ses membres des services et avantages concrets qui sont continuellement améliorés. D'autre part, l'ASS fournit un grand travail pour accroître la notoriété du shiatsu et pour faire reconnaître la profession dans sa globalité. Elle contribue ainsi à assurer et à renforcer les fondements de l'existence de tous les thérapeutes de shiatsu et de chaque membre en particulier.

Services et avantages

1. Où trouver des informations importantes?

- **Shiatsu News:** elles paraissent deux fois par an et contiennent des informations d'actualité concernant les législations de santé cantonales, les caisses maladie, la politique professionnelle, les services et événements de l'association.
- **Site internet de l'ASS:** dans la partie **membres** vous trouvez des informations approfondies, des documents utiles pour la gestion du cabinet, un forum de discussion et un panneau d'affichage pour petites annonces.
- „**Shiatsu**“: en format A4, la publication consistante est parue pour la première fois en 2004 et a eu un écho très positif grâce à ses articles intéressants sur la pratique du shiatsu. Elle paraîtra dorénavant chaque été, les membres actifs recevront un exemplaire gratuit.

2. Qui m'aide en cas de problèmes professionnels et juridiques?

- **Conseils gratuits:** Les membres actifs qui sont en litige avec les autorités cantonales, les caisses maladies, les centres d'enregistrement ou avec des client(e)s peuvent demander à l'ASS un soutien non juridique. Par ses interventions, l'ASS a déjà pu éviter des procès, faire aboutir des recours et obtenir l'adaptation de règlements inadéquats, voire leur interprétation conciliante.

3. Comment économiser des frais?

- **Rabais pour la formation continue:** l'agenda de formation continue de l'ASS donne un aperçu des cours sur lesquels les membres actifs de l'ASS obtiennent un rabais, soit sur la majorité des cours de shiatsu offerts en Suisse.
- **Assurances collectives:** elles permettent des économies substantielles. L'organisation partenaire de l'ASS (www.fairsicherung.ch) offre des prestations d'assurance optimales pour la responsabilité civile professionnelle, l'assurance perte de gain, l'assurance maladie et autre.
- **2ème pilier:** Moyennant l'offre de la PAT BVG vous pouvez réaliser à la fois une prévoyance pour la retraite et des économies d'impôts substantielles.
- **Rabais de l'ASS:** L'ASS offre à ses membres des rabais sur la parution d'annexes aux News, sur les annonces, étiquettes d'adresses et articles du shop (T-shirts, prospectus, etc.).

- **Rabais auprès d'entreprises:** Avec la carte membre de l'ASS vous obtenez des rabais sur certains articles du magasin japonais Sato. Nous prévoyons d'élargir cette prestation à d'autres entreprises.

4. Comment faire des relations publiques efficaces et ciblées pour ma pratique?

- **Dénomination professionnelle:** les membres actifs sont autorisés à utiliser l'adjonction **ASS** (p.e. thérapeute de shiatsu ASS). Le fait d'être membre actif de l'association professionnelle est une garantie de qualité.
- **Supports de publicité:** l'ASS a édité des prospectus, brochures, portraits professionnels, cartes postales et bons cadeaux qui sont de qualité excellente, tant par le contenu que par la forme. Les membres actifs peuvent commander ces supports à prix avantageux.
- **Liste de thérapeutes:** des listes des membres actifs sont distribuées par le secrétariat, lors de foires et autres événements publics (p.e. Mednat).
- **Site internet de l'ASS:** facilement accessible et utilisable, la liste des thérapeutes est consultée de nombreuses fois par journée. Moyennant des frais modiques, les membres actifs peuvent joindre à leur mention une **page portrait** ou un **lien** vers leur propre site.
- **Santé-Xund:** les membres actifs peuvent commander du matériel de publicité concernant le label de qualité pour thérapies complémentaires de l'Association faitière Xund auprès du secrétariat de l'ASS.
- **Présentation Powerpoint:** conçue pour la présentation du shiatsu (p.e. lors de conférences), elle peut être téléchargée directement et gratuitement du site internet de l'ASS (sous membres).
- **Activités de l'association** pour présenter le shiatsu (p.e. lors d'événements, foires, etc.): elles engendrent également un effet de publicité personnel pour les membres actifs y participant.

5. Comment me développer au niveau professionnel et qualitatif?

- **Groupes régionaux:** les membres actifs ASS peuvent participer aux rencontres et bénéficier de l'échange d'expérience et des projets communs.
- **Documents sur la qualité de la thérapie:** l'ASS soutient le développement de la qualité de ses membres, p.e. par des listes et recommandations concernant la gestion du cabinet mises à disposition sur la partie membres du site internet, et par d'autres offres (cours, événements).
- **Agenda de formation continue:** apparaissant en automne, il donne un excellent aperçu sur les cours de formation continue de shiatsu et des compétences complémentaires à la thérapie.
- **Liste de chargé(e)s de supervision:** les membres actifs ASS ont accès à une liste de professionnel(le)s qualifié(e)s et reconnu(e)s par l'ASS.
- **Chargé(e) de supervision:** les membres actifs ASS qui remplissent les conditions supplémentaires nécessaires peuvent être reconnu(e)s pour la supervision spécifique à la technique et/ou à la méthode.
- **Coopération au sein de l'association:** les membres actifs de l'ASS peuvent se faire élire au comité ou coopérer dans les groupes de travail ou les commissions de l'ASS et acquérir ainsi une compréhension plus vaste de la profession.

Assurer et élargir la reconnaissance professionnelle

1. Autorités cantonales

Régulièrement, l'ASS prend position par rapport aux nouvelles lois de santé cantonales et au sujet des changements des ordonnances et règlements concernant le shiatsu. Afin d'éviter des exigences inadéquates en temps utile, elle négocie avec les autorités en question. Cela a concerné récemment p.e. les cantons de Lucerne, St. Galle, Thurgovie, le Tessin et les Grisons.

2. Caisses maladie et centres d'enregistrement

Les caisses maladies décident indépendamment des centres d'enregistrement (RME, ASCA) quelles méthodes elles remboursent et si le remboursement dépend de conditions supplémentaires. En conséquence, l'ASS est en contact avec les caisses maladie et les informe continuellement sur le profil professionnel et sur le contrôle de qualité fait au sein de l'ASS, afin de maintenir la reconnaissance du shiatsu dans le cadre de l'assurance complémentaire. Par des contacts et négociations personnels et écrits avec les centres d'enregistrement, elle s'engage à obtenir des conditions d'enregistrement aussi cohérentes que possible.

3. Office fédéral pour la formation professionnelle et la technologie

L'ASS s'engage pour la reconnaissance fédérale professionnelle du shiatsu dans le cadre d'un examen professionnel supérieur en thérapie complémentaire. Ainsi, elle témoigne de son exigence de représenter des formations professionnelles de haut niveau en shiatsu. Elle est représentée au sein de plusieurs groupes de travail de l'organisation de projet qui comprend des représentant(e)s de plusieurs méthodes et peut agir ainsi en faveur d'une conception adéquate du futur examen.

4. Ecoles

Afin de garantir et de développer la qualité des formations de shiatsu, l'ASS reconnaît les formations de shiatsu et coopère avec les écoles.

5. International Shiatsu Network (ISN)

L'ASS est initiante et membre fondateur du réseau international de shiatsu (ISN) au sein duquel les associations de shiatsu des pays européens voisins coordonnent leurs stratégies de politique professionnelle. Des accords bilatéraux ont été établis avec la Gesellschaft für Shiatsu Deutschland (GSD), la Federazione Italiana Shiatsu (FIS) et avec l'association faïtière autrichienne de shiatsu (ÖDV) afin de reconnaître mutuellement l'adhésion et la formation des membres respectifs.

6. Associations nationales dans le domaine de la thérapie complémentaire

L'ASS est membre de l'Association faïtière Xund et y agit au sein du comité et dans divers groupes de travail, ce qui lui permet de donner davantage de poids à ses exigences de politique professionnelle. L'AFXund représente plus de 30 associations professionnelles avec environ 5000 membres et est donc une des organisations les plus puissantes dans le domaine de la thérapie complémentaire et de la médecine alternative.

7. Relations publiques et médias

L'ASS fait une promotion active du shiatsu. Elle participe régulièrement aux foires nationales et régionales avec des stands. Lors des événements organisés par les caisses maladies, les conseillers/ères professionnel(le)s et associations professionnelles du domaine de la santé, des démonstrations et conférences sur le shiatsu sont données. L'ASS répond aux questions des médias (télévision, radio, presse) et envoie du matériel de documentation.

8. Garantie de qualité

L'ASS garantit la qualité excellente du travail de ses membres. Le profil professionnel de thérapeute de shiatsu, les exigences minimales de formation, les visites des écoles, le règlement d'admission, le propre règlement de formation continue et le contrôle de cette dernière, le code déontologique, le règlement de sanctions et le fait de remplir toutes les exigences du label de qualité Santé-Xund sont des éléments importants pour la garantie de qualité de l'association. Il s'agit de développer la profession du/de la thérapeute de shiatsu de manière à ce qu'elle puisse s'adapter aux changements continus dans le domaine des professions de la santé et qu'elle soit reconnue à part entière.

Janvier 2006